

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 OCTOBRE 2008**

L'an deux mil huit, le jeudi 23 octobre à 20 H 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 16 octobre, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames BEAUTE, JOUGLET, LEROUX, NEON, THONG, PEYRELADE

Messieurs M. ALLETON, DELAFOY, HUBERT, GARNIER, POULAIN, LENOBLE, BLIN, CORRE, LISEMBART, GOYET, LANELUC, LEROY, PARIS, VINCENT.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. PLEUVRY, M. BRUNET

**M. BRUNET a donné pouvoir à M. PARIS,**

**M. PLEUVRY a donné pouvoir à M. JACQUES VINCENT**

**A été élu secrétaire de séance : Monsieur Claude HUBERT**

Le procès verbal de la séance du 18 septembre 2008 est considéré comme adopté

**1-RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - ANNEE 2007**

En vertu des dispositions de la loi N°95 -101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret N° 95 - 635 du 6 mai 1995 sur les rapports annuels, sur les prix et la qualité de l'eau potable, le Maire de chaque commune adhérente au Syndicat doit présenter ce rapport au Conseil Municipal.

**Après avoir été informé du rapport annuel du Syndicat Mixte pour l'alimentation en eau potable de la région Mancelle qui comprend des indicateurs techniques sur la production, distribution, consommation et la qualité de l'eau et des indicateurs financiers sur le prix de l'eau, la facture d'eau et d'assainissement.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**Adopte le rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le présent rapport est à la disposition des usagers au secrétariat de la mairie.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **2- ECONOMIE**

Par délibération en date du 15 novembre 2007, nous avons décidé de vendre à une partie de la parcelle cadastrée AP 34 pour une contenance de 1 495 M<sup>2</sup> environ à Mr Laurent DEBRAISE, SCI CLOE. Il s'avère que M. DEBRAISE nous a fait part de son désistement.

Compte tenu de ce désistement, le groupe Chavigny a décidé d'acheter la parcelle de M. DEBRAISE soit 1495m<sup>2</sup>

Compte tenu de ce désistement, un nouveau numéro de parcelle a été attribué : le numéro AP 311 pour une superficie de 1ha 95ares et 47ca.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Décide de vendre au groupe Chavigny ou toute entité qui si substituerait la parcelle cadastrée AP 311 d'une superficie de 1ha 95ares et 47ca**

**Le prix De cession est fixé à 30 € HT le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des domaines**

**Autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître PERON, FOUQUET-FONTAINE, notaires à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **3-FINANCES**

### **A) DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET GENERAL**

Après avoir pris connaissance de la décision modificative N°2 au budget général, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide de valider la décision modificative N° 2 au budget général**

**Adopté à l'unanimité**

### **B-RECouvreMENT DES ORDURES MENAGERES.**

La taxe des ordures ménagères des logements communaux ayant été payée par la commune, propriétaire, il convient de facturer cette taxe aux locataires de ces logements. Il s'agit de :

- ❖ M. COCHELIN 61, rue principale pour 45 €,
- ❖ Mme VALLEE 38, rue principale pour 64€,
- ❖ Melle SEPCHAT 61 rue principale pour 109€
- ❖ Madame BOUGARD, fleuriste 24 rue Principale pour 98, 50€,
- ❖ Melle TOLMONT 24 rue Principale pour 98, 50€,
- ❖ Le Bureau de Poste pour un montant de 189 €
- ❖ Mme CHEVREAU pour un montant de 77€
- ❖ Mme GRUAU pour un montant de 39€

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

**Autorise Monsieur Le Maire à émettre les titres correspondants,**

**Adopté à l'unanimité.**

### **C-ADMISSION EN NON VALEUR.**

Monsieur le Receveur Municipal n'a pu recouvrer plusieurs sommes concernant les droits de place

se rapportant à l'année 2005 : Sur le titre TR283 du 31/12/2005 pour un montant de 56€ (irrecouvrabilité)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 56€ qui sera imputé sur le compte budgétaire 654-1 du budget général.**

#### **D- DEMANDE SUBVENTION- Aménagement de la garderie.**

Dans le cadre de l'extension du réfectoire, de la cuisine et aménagement de la garderie, nous avons déposé un dossier auprès du conseil Général. Le conseil Général subventionne l'aménagement des restaurants solaires mais pas les dépenses afférentes à la garderie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'Adopter le projet de la garderie,**
- **De valider les modalités de financement,**
- **D'autoriser le Maire à déposer le dossier de subvention correspondant Adopté à l'unanimité.**

#### **4-LOTISSEMENT**

##### **a) ANNULATION D'UNE VENTE - LOTISSEMENT Du Taillis PRESOIR :**

Mme HARAN Valérie, épouse HAMEL, acquéreur du lot 15 dans le lotissement du Taillis Pressoir a demandé l'annulation de la promesse de vente qu'elle a signée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Décide d'annuler la vente de Mme HARAN Valérie, épouse HAMEL concernant le lot N° 15 dans le lotissement du taillis pressoir et de rembourser l'acompte déposé lors de la signature du compromis de vente.**

**Adopté à l'unanimité**

##### **B) ANNULATION D'UNE VENTE - LOTISSEMENT Du Taillis PRESOIR :**

La société RP2L, représentée par M. Bruno LEGARS, acquéreur du lot 12 dans le lotissement Taillis-Pressoir a demandé l'annulation de la promesse de vente qu'il a signée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Décide d'annuler la vente de la société RP2L, représentée par M. Bruno LEGARS concernant le lot N° 12 dans le lotissement du taillis pressoir et de rembourser l'acompte déposé lors de la signature du compromis de vente.**

**Adopté à l'unanimité**

##### **c) avenant N°1 au marché de travaux Lotissement Taillis-Pressoir II :**

Par délibération en date du 26 juin 2008, nous avons décidé d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes : Lot 1 : SCREG : pour un montant de 136 761, 66€ HT et Lot 2 : GARCZYNSKI pour un montant de 57 195, 70€HT.

Compte tenu de l'état d'avancement des travaux, deux avenants nous sont proposés :

Avenant N°1 pour l'entreprise SCREG OUEST d'un montant de 5280 € HT

Avenant N°1 pour l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR d'un montant de 1786€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer Avenant N°1 pour l'entreprise SCREG OUEST d'un montant de 5280 € HT et l'avenant N°1 pour l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR d'un montant de 1786€ HT.

Adopté à l'unanimité.

## 5-PERSONNEL

### A) DISPOSITIF DES TROIS TRANCHES ANNUELLES : RECLASSEMENT DANS L'ECHELLE

#### 4

Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les premiers grades des cadres d'emplois de la catégorie C relevaient de l'échelle 3, qu'il soit accessible ou non sur concours.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la structure de ces cadres d'emploi a changé.

-le premier grade des cadres d'emplois accessibles sans concours relève de l'échelle 3. exemple : adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

-le premier grade des cadres d'emplois accessibles sur concours relève de l'échelle 3.

Exemple : ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe

La Commune est concernée par les deux cas suivants :

- ***reclassement de deux agents techniques***

Au 1<sup>er</sup> Janvier, les agents techniques sont reclassés au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Cependant la nouvelle structure des cadres d'emplois prévoit que les agents titulaires d'un concours sont rémunérés sur l'échelle 4.

C'est pourquoi, un dispositif de reclassement sur 3 ans est mis en place pour ces agents.

- ***reclassement de deux ATSEM de deuxième classe :***

Au 1<sup>er</sup> Janvier, les agents relevant du grade d'ATSEM de deuxième classe conservent leur ancien grade. Ce grade étant accessible sur concours, ils bénéficieront de reclassement à l'échelle 4 dans le cadre du dispositif expliqué ci dessous :

#### **Le reclassement à l'échelle 4 en trois tranches :**

Ce reclassement est prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 :

- en trois tranches
- après avis de la CAP,
- la dernière tranche devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2009.

Le centre de Gestion nous a fait parvenir un récapitulatif des quatre agents concernés par ce dispositif ainsi qu'une fiche sur laquelle nous devons indiquer le reclassement choisi par la collectivité.

GRADE : deux adjoints techniques de deuxième classe

GRADE : deux agents spécialisés des écoles maternelles de deuxième classe

En 2007, deux agents ont été reclassés en fonction des critères suivants : ancienneté dans la collectivité et évaluation.

Pour 2008, un agent spécialisé des écoles maternelles de deuxième classe doit être reclassé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- créer le poste correspondant à savoir un poste d'ATSEM de première classe (correspondant à l'échelle 4), à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008
- supprimer un poste d'ATSEM de deuxième classe.
- mettre à jour le tableau des effectifs de la commune en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

#### 6-COMPTÉ RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS AU MAIRE.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations comme indiqué ci-dessous

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
06/10/2008	ERDF OUEST	Réseaux Domaine de Charmeuse : emplacement coffrets- reprise installations	1 067,19 €

#### BUDGET CCAS

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
10/10/2008	ITF	Publication menus P/repas aînés ruraux	430,56 €
25/09/2008	LESIEUR YANNICK	Animation repas aînés ruraux 26.10.2008	220,00 €

#### BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
15/10/2008	SAVELYS DIRECTION REGIONALE OUEST	Travaux chaudières école primaire	116,66 €

08/10/2008	FATECH	Réparation ordinateur AMD ATHLON école primaire	<b>68,00 €</b>
08/10/2008	UFOLEP	Intervenant Tchoulball P/tickets sports vacances Toussaint 2008	<b>68,58 €</b>
06/10/2008	CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS	Formation P/12èmes Assises Nationales des villes et villages fleuris	<b>230,00 €</b>
06/10/2008	BALLON MICHEL	Entretien cour école primaire, décapage et arrachage racines - bordures	<b>6 356,14 €</b>
06/10/2008	CAMIF	Bat. Stade de la Papinière 3 vestiaires	<b>5 177,63 €</b>
25/09/2008	CROS JEAN-CLAUDE	Frais études modification POS P/ maison de retraite	<b>3 588,00 €</b>
25/09/2008	ELCARE	Prise informatique restaurant scolaire	<b>336,03 €</b>
25/09/2008	MARQUAVIA	Marquage au sol P/signalisation	<b>4 318,52 €</b>
25/09/2008	FABRE	Maintenance P/installation traitement d'eau école primaire	<b>122,43 €</b>
25/09/2008	MAINES BACHES	Bâche P/stade Papinière	<b>1 022,58 €</b>
25/09/2008	RETIF LE MANS	Petit matériel bibliothèque	<b>35,28 €</b>
25/09/2008	LANGUILLE S.A.S	Vêtement travail voirie-espaces verts- déchetterie-complexe	<b>1 628,83 €</b>

		sportif	
--	--	---------	--

### BUDGET ZAC DES HUNAUDIERES

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
15/10/2008	ERDF	Travaux éclairage public ticket bleu individuel	747,00 €

### 7- INFORMATIONS DU MAIRE :

-le repas des personnes âgées a lieu dimanche. Pour rappel : préparation des colis samedi et distribution dimanche.

-invitation pour le 11 novembre :

- 9H30 : Rassemblement Place Marcel LETANG
- 9H45 : Défilé au cimetière, Dépôt des gerbes aux monuments au Morts
- 10H30 : office religieux
- 11H45 : vin d'honneur

### 8-INFORMATIONS DES ADJOINTS

#### M. LENOBLE :

1) Comité consultatif assainissement : M. Saunier a effectué une présentation de l'étude qu'il a réalisé.

Cout assez importants :

- Environ 3 millions d'euros pour le déplacement de la station,
- Environ 480 000 : création d'un nouveau réseau d'alimentation de la nouvelle station pour dédoubler les postes de refoulements,
- Appel d'offres sur performances : entre 6 à 8% du projet, Soit un global compris entre 3 500 000 et 3 800 000€HT  
ALTAREA apporte à la collectivité une participation de 75% du cout du déplacement de la station plafonnée à 2 millions d'euros.

2) les travaux au domaine de charmeuse avancent. La commission a décidé de raccorder deux habitants qui résident à 90m du domaine au bout du chemin des bondes.

#### M. LISEMBART :

1) Eglise : le coq sera remis en place rapidement. Il convient pour cela de louer une nacelle soit un cout d'environ 2500€, auquel il convient d'ajouter les travaux,

2) Démolition prochaine de la maison de Mme PAQUET, ce qui permettra de bénéficier de davantage de stationnement.

3) Bureau policier municipal : les travaux vont débiter prochainement (fenêtre et porte)

4) Maison de Mme Vallée : remplacement des volets par des volets roulants afin d'apporter plus de confort à la locataire.

5) Restaurant scolaire : lancement prochain de la consultation pour la maîtrise d'œuvre. Les études seront réalisées sur 2008 et les travaux sur 2009,

#### M. CORRE :

1) Le marché est un succès. 12 inscrits.

Un nouvel agencement va être fait au centre de la place. Le problème de luminosité est résolu. L'objectif actuel est sa pérennisation.

2) Tickets sports : De nombreuses activités sont organisées : Tennis, tennis de table, Echecs, Foot, scrapbooking, tchoukball...

3) Ecole et collèges :

- mise en place de deux lieux d'accueil pour la garderie en primaire du soir compte tenu du nombre élevé d'enfants (40 environ).

-élection vendredi dernier des parents d'élèves,

Collègues des Sources : en 6<sup>ème</sup> : 27 enfants par classe : des problèmes de sécurité se posent,

Collègue de Parigné l'Evêque : en 6<sup>ème</sup> : 29 enfants par classe,

-Augmentation du prix de la restauration collective proposée par le conseil général, qui a suscité de nombreuses manifestations. Une augmentation plus modérée a donc été actée.

4) diagnostic territorial : un comité de pilotage a été mis en place. Celui-ci est constitué des directeurs d'écoles, d'élus, de la CAF, de l'association CEAS. La première réunion aura lieu le 7 novembre 2008 à 18H00 au locaux culturels.

5), prochaine commission affaires scolaires : le 12 novembre à 20H30.

#### M. ALLETON :

1) travaux paysagés de la ZAC des Hunaudières - tranche 2 : les travaux ont débuté,

2) Toilettes publics : une visite a été organisée à la mairie de TELOCHE. Une réflexion sera menée pour la préparation budgétaire 2009. (Possibilité de bénéficier d'une subvention de 35%)

3) l'acquisition d'illumination de Noël pour la fin de l'année sera effectuée en collaboration avec le conseil municipal jeune.

4) Gens du voyage : des soucis persistent dans le respect de la durée du séjour.

5) entretien du roule crotte sur environ 2,5kms est terminé

6) fleurissement de commune : les chrysanthèmes sont plantées.

Une commission environnement aura lieu le 7 novembre à 17H30.

#### M. BLIN :

1) ZAC DES HUNAUDIERES : les travaux sont bientôt terminés : l'état des réserves est fait et la levée des ses réserves interviendra début novembre. Quand les travaux seront terminés, le CR4 sera fermé ce qui sécurisera le site,

2) Lotissement Taillis-Pressoir I : le Dossier de consultation pour terminer la phase I (voirie finale, trottoirs et les éclairages) est en cours d'élaboration. Les travaux auront lieu au premier semestre 2009.

3) Lotissement taillis-Pressoir II : les coffrets EDF et Gaz n'ont pas été implantés comme il faut par l'entreprise GARCZYNSKI, ce qui engendrera un retard d'une semaine.

4) Ecole primaire : une partie de la cour va être refaite en goudron pendant les vacances scolaires.

### 9-QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le compte rendu de cette séance a été affiché le mercredi 29 octobre 2008

Alain DELAFOY

Maire,